

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) Mention Second degré

RNCP25797 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2107, K2109, K2103, K1202, K1207
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

En charge de la formation des élèves en structures scolaires du second degré (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels) et en structures post-scolaires (classes préparatoires aux grandes écoles, universités), le professeur des lycées et collèges prépare, organise et met en œuvre des situations d'apprentissage dans son champ disciplinaire mais aussi dans des enseignements transversaux à partir des programmes et des dispositifs correspondant à son niveau d'enseignement.

Il conduit et met en œuvre son enseignement en l'inscrivant dans le cadre institutionnel et en collaborant avec l'environnement éducatif.

Il analyse et adapte sa pratique professionnelle en fonction des besoins, en tenant compte de la diversité des élèves.

Le professeur documentaliste contribue en outre à définir la politique documentaire de l'établissement, qu'il met en œuvre en gérant et en faisant évoluer un système d'information à vocation pédagogique. Il participe à l'ouverture de son établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

L'enseignant intervenant auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, pour sa part, mène des projets de démarche inclusive pour la prise en charge scolaire de ces adolescents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences communes à tous les professeurs :

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique,

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement,

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves,

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves,

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

1. Faire partager les valeurs de la République,

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire

de l'école,

3. Connaître les élèves et le processus d'apprentissage,
4. Prendre en compte la diversité des élèves,
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation,
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication,
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier,
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier,
10. Coopérer au sein d'une équipe,
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative,
12. Coopérer avec les parents d'élèves,
13. Coopérer avec les partenaires de l'école,
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Pour les professeurs documentalistes s'y ajoutent les compétences spécifiques aux professeurs documentalistes :

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information,
- D2. Mettre en oeuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir,
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement,
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Pour les enseignants intervenant auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves, s'ajoutent les compétences spécifiques suivantes :

Mener une réflexion sur les enjeux épistémologiques, sociologiques et culturels liés au handicap, à la difficulté scolaire et à l'inclusion,

Analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves,

Concevoir et réaliser des situations d'apprentissage spécifiques et adaptées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur scolaire : établissements scolaires du second degré (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels)
- Secteur post-scolaire et universitaire : CPGE, BTS, IUT, Universités
- Secteur extra-scolaire :
 - - associations (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)
 - - collectivités territoriales
 - - organismes de formation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- - Professeur des lycées et collèges en France et à l'Etranger
- - Professeur du second degré à l'Université
- - Formateur dans un organisme public ou privé
- - Ingénieur de formation
- - Médiateur ou animateur culturel ou sportif

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 291
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs W0X90 — Professeurs du secondaire W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Jury composé d'enseignants et d'enseignants chercheurs ayant contribué aux enseignements nommés par le directeur de l'ESPE et validés par le président de l'Université

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs ayant contribué aux enseignements et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.espe.unilim.fr

<http://www.unilim.fr/>

<http://www.espe.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25797/>